

**DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS**

**ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER**

**COMMUNE DE LUMBRES**

**ARRETE N°2026/68**

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code de la Route,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'organisation d'une Braderie - Brocante organisée par l'APEEP le **DIMANCHE 24 MAI 2026**,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter le déroulement de cette manifestation et prévenir les accidents,

**ARRETE**

**Article 1** : Le stationnement et la circulation seront interdits le **Dimanche 24 Mai 2026 de 06 H 00 à 20 H 00**, *rue Jules Guesde, rue Marx Dormoy, résidence et parking Pierre Bérégovoy, rue des Ecoles, rue Salvador Allendé à partir du carrefour avec la rue de l'Isle* à l'exception des véhicules de gendarmerie et de secours.

Il sera procédé à la mise en place d'obstacles physiques sur la route (véhicules en travers en plus des barrières de ville) au bout de la rue Marx Dormoy, de la rue Jules Guesde, au carrefour rue Salvador Allendé et rue de l'Isle et à l'entrée de la rue Jules Guesde.

**Article 2** : La circulation sera déviée par *la rue Candide Couzin, l'avenue Bernard Chochoy, la rue Albert Thomas, la rue Victor Hugo et la rue François Cousin.*

**Article 3** : Il sera procédé à la mise en fourrière des véhicules en infraction.

**Article 4** : Des panneaux de signalisation seront placés aux extrémités des parties concernées.

**Article 5** : L'information auprès des riverains est à la charge de l'organisateur.

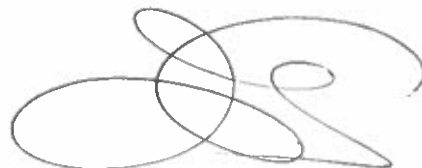
**Article 6** : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

**Article 7** :  
- Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de LUMBRES,  
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de LUMBRES,  
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de LUMBRES,  
- Madame la Présidente de l'APEEP,

Seront chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 04 Mai 2026.

Le Maire,  
**Joëlle DELRUE.**



Acte rendu exécutoire  
le **05 MAI 2026**